



*Compte-rendu de réunion*

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
<b>COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC</b>	<b>10 nov. 2009</b>
	<b>SUIVI</b>
<p><b>0. Ouverture de la réunion</b></p> <p>➤ M. Alexandre Turgeon exerce la présidence de cette rencontre du Comité.</p>	
<p><b>1. Adoption de l'ordre du jour</b></p> <p>➤ L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Antoine Carrier, appuyé par M. Claude Pouliot.</p>	
<p><b>2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 24 septembre 2009 et suivi</b></p> <p>➤ L'adoption du compte rendu de la réunion du 24 septembre 2009 est proposée par M. Antoine Carrier, appuyé par M. Claude Pouliot.</p> <p><b>Suivi</b></p> <p>➤ La présentation sur le déferailage des mâchefers sera donnée par M. Benoît Delisle lors d'une rencontre ultérieure.</p> <p>➤ M. Claude Pouliot confirme que la lettre rédigée par le Comité de vigilance de l'incinérateur a bien été reçue par le Conseil de quartier Maizerets.</p>	Prévoir cette présentation lors d'une prochaine rencontre.
<p><b>3. Demandes sur la gestion des matières résiduelles à l'administration Labeaume</b></p> <p>➤ Il est proposé par M. Alexandre Turgeon, appuyé par M. Antoine Carrier, que le Comité de vigilance de l'incinérateur rédige une lettre à l'administration Labeaume dans laquelle nous demandons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de voter rapidement les nouveaux membres du Comité afin remplacer les postes vacants, à savoir deux élus désignés par le conseil de l'Arrondissement de Limoilou et un élu de la Ville de Québec;</li> <li>• d'exercer des pressions sur le gouvernement provincial afin qu'il se dote d'outils législatifs qui entraîneront nécessairement une réduction de la production d'emballages, à la fois en terme de volume et de quantités, notamment en interdisant les emballages</li> </ul>	Une lettre sera rédigée par M. Mathieu Painchaud. Celle-ci sera envoyée par courriel aux membres du Comité pour

<p>non recyclables. Ceci, pour contribuer à l'atteinte de l'objectif zéro déchets en 2024 prévu par l'administration Labeaume;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'établir un montant de 5\$/porte attribué à la sensibilisation, tel que spécifié dans le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);</li> <li>• d'établir un fonds d'intégration de l'incinérateur à son quartier;</li> <li>• d'établir un fonds pour les alternatives à l'incinération;</li> <li>• de statuer sur la technologie et l'emplacement de l'usine de traitement des matières organiques.</li> <li>• de maintenir le nombre d'échantillonnages des émissions atmosphériques annuels à huit, incluant au moins deux mesures parmi celles-ci en situation de démarrage (avis de proposition déposé par Mme Anne Beaulieu à la séance du conseil de Ville du 20 avril 2009).</li> </ul> <p>➤ Le Comité souhaiterait voir appliquer ces diverses mesures afin de rattraper les retards accusés au PGMR.</p> <p>➤ Le Volet environnemental de l'équipe Labeaume a été consulté par les membres du Comité. Ceux-ci resteront vigilants pour s'assurer de son application.</p>	<p>approbation avant l'envoi.</p>
<p><b>4. Nuisances de l'incinérateur pour le quartier</b></p> <p>➤ M. Denis Robillard souligne le fait que plusieurs nuisances (odeurs, poussières, camionnage, etc.) sont subies par les voisins de l'incinérateur et que le Comité devrait se pencher davantage sur ces éléments.</p> <p>➤ Mme Anne-Marie Cantin mentionne qu'une étude a été réalisée pour faciliter l'intégration de l'incinérateur.</p> <p>➤ M. Slavko Sebez propose d'écouter davantage les besoins des citoyens du quartier et de faire en sorte de compenser les nuisances, par exemple par l'octroi de bourses d'études.</p> <p>➤ M. Claude Pouliot mentionne que les citoyens du quartier ne veulent pas des nouvelles infrastructures prévues dans leur quartier (agrandissement du port de Québec, centre de traitement des matières organiques, etc.). Celles-ci se rajouteront aux existantes (incinérateur, AIM, etc.) avec leur lot de nuisances. Concernant le centre de traitement des matières organiques, M. Pouliot souligne le fait que sa durée de vie sera probablement de 40 ans, dépassant de 25 ans la durée de vie de l'incinérateur dont la fermeture est prévue pour 2024. Ainsi, l'argument de la proximité de l'incinérateur est discutable pour le choix de l'emplacement du centre de traitement des matières organiques.</p>	<p>Le sujet est reporté à une rencontre ultérieure.</p>
<p><b>5. Varia</b></p> <p>➤ Les points suivants seront discutés à la prochaine rencontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du voyage en Europe pour visiter les installations de traitement des matières organiques</li> </ul>	<p>M. Mathieu</p>

<ul style="list-style-type: none"><li>• Remerciements aux membres 2009 du Comité de vigilance de l'incinérateur.</li><li>➤ La date proposée pour la prochaine rencontre est le 14 décembre 2009.</li><li>➤ Par ailleurs, les points suivants sont suggérés pour la première rencontre avec les nouveaux membres du Comité :<ul style="list-style-type: none"><li>• Objectifs et mandats du Comité de vigilance de l'incinérateur</li><li>• Nuisances de l'incinérateur dans le quartier</li><li>• Usine de traitement des matières organiques</li></ul></li></ul>	Painchaud enverra un courriel aux membres 2009 pour confirmer les disponibilités.
---	---